

- Gros Espiell Hector, Michaud J., Teboul G. et coll. Convention sur les droits de l'homme et de la biomédecine. Paris : Economica ; 2009, 674 p.

Ce très gros volume de 674 pages, est réalisé par de 34 collaborateurs. Il reprend chaque article de la convention d'Oviedo signée le 4 avril 1997.

La convention est un texte international pour la protection des droits de l'homme et de la dignité de l'être humain à l'égard des applications de la biologie et de la médecine : convention sur les droits de l'Homme et de la biomédecine. Texte imposant par ses ambitions. Le livre ne peut qu'être lui aussi imposant, comme l'écrit G. Teboul, en début de son introduction. Il termine en soulignant que si l'ambition était d'établir une réflexion à visée universelle, elle pourrait déjà constituer le moteur principal d'un droit continental de bioéthique. En effet, il est important de tenter de ne pas favoriser par des juridictions trop locales des « paradis biomédicaux » permettant aux personnes de « bénéficier » de certaines techniques alors que d'autres pays les auraient interdites. Cela ne ferait que promouvoir une ségrégation entre les peuples, bien souvent selon le moteur de l'argent.

Le préambule rappelle avec force qu'il y a nécessité d'établir des règles internationales car le développement de la biologie et de la médecine sont très rapides au point que l'être humain pourrait ne plus être respecté en tant qu'individu et en son appartenance à l'espèce humaine. Il est urgent d'en assurer sa dignité car les progrès de la biologie et de la médecine peuvent aisément être improprement utilisés aujourd'hui et contre les générations futures. Seuls des règles internationales permettront à l'humanité entière de tirer profit de ces progrès. Elles doivent alors permettre à ce que tous puissent devenir responsables de l'évolution de l'humanité. Si 25 articles sont consacrés à la réflexion sur des thèmes impliqués dans l'aide à l'homme malade (notamment, la protection des personnes n'ayant pas la capacité à consentir, souffrant d'un trouble mental, les situations d'urgence, la vie privée et droit à l'information, autour du génome humain, sur les recherches scientifiques, sur les prélèvements d'organes sur des donneurs vivants, utilisation d'une partie du corps humain), plus de 13 articles sont ensuite consacrés à adapter ces propositions aux droits nationaux, voire à donner à chaque signataire la possibilité de ne pas signer totalement la convention. S'il y a donc encore beaucoup de travail pour que ce type de texte puisse être réellement une pièce réglementaire internationale, il n'empêche que le respect de l'homme défaillant ou vulnérable ne peut que sortir grandit de ces premiers textes.

Une convention à approfondir et je dirai à soutenir afin que le bien vivre ensemble puisse se dire et de faire dans le grand village nommé « terre ».

Livre à conseiller évidemment notamment en ces temps de révision de la loi de bioéthiques en France.

Je me permets ici une remarque supplémentaire. Je voudrais souligner que ce n'est pas la médecine clinique qui amène de tels risques de débordement sauf à dire que l'utilisation de ces progrès sont in fine médiée par un médecin et qu'il semble en être les derniers prestataires. Mais il faut surtout dire que les progrès en ces matières sont réalisés par des ingénieurs, des informaticiens, des biologistes, des pharmaciens, des chimistes qui donnent de nouveaux outils à mettre en œuvre auprès de l'homme. Et c'est probablement là que le débat doit aussi se pencher. Comment ne pas faire miroiter à l'homme malade un bienfait dès lors qu'on a découvert une nouvelle technique semble susurrer tous ces chercheurs tous affiliés aux industriels alors même que la médecine clinique n'a absolument pas le temps d'éprouver scientifiquement la réalité de ces bienfaits. Qui a intérêt à promouvoir ces techniques auprès de l'homme si ce n'est les lobbies financiers qui veulent les promouvoir ! A quelle aliénation le médecin risque t-il de se laisser aller si on ne l'aide pas par des règlements internationaux ?

A. de Broca